



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
21 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 25 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)
*Président par intérim du Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 124 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2006-2007 (*suite*)

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-56893 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 124 de l'ordre du jour : projet de budget programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (suite) (A/60/6 (Introduction), A/60/6 (Sect. 1 à 27), A/60/6 (Sect. 28 A à G), A/60/6 (Sect. 29 à 35), A/60/6 (Income sect. 1 à 3), A/60/7 et Corr.1 et Add. 1, A/60/16 et Corr.1 et A/60/303).

Débat général

1. **Le Secrétaire général**, présentant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, se félicite de l'occasion qui lui est donné de prendre la parole devant la Commission à un moment décisif et difficile pour l'Organisation. En une seule année, celle-ci a dû déployer plusieurs nouvelles opérations de maintien de la paix. Une série de catastrophes naturelles a mis à rude épreuve le système humanitaire international, et des maladies mortelles continuent de s'étendre ou d'apparaître. À la suite du Sommet mondial de 2005, l'Organisation s'est vu confier encore plus de nouveaux mandats. Néanmoins, son travail est actuellement déterminé, non seulement par le nombre exceptionnel de demandes nouvelles auxquelles elle doit répondre, mais également par de profonds changements dans la façon dont elle opère.

2. Tant l'ampleur des opérations de l'Organisation que leur orientation ont évolué. Jusqu'à une date récente, le rôle de l'ONU consistait essentiellement à assurer des services nécessaires pour un programme régulier de réunions et conférences, en y affectant le personnel voulu. Elle doit maintenant, outre ces services, gérer au niveau mondial des opérations imprévisibles, atypiques et qui évoluent sans cesse, englobant des opérations de maintien de la paix, des missions politiques, des opérations humanitaires et des actions de développement. Or, l'Organisation fonctionne encore selon les anciennes règles, les tableaux d'effectifs et les ressources financières à allouer étant toujours fixés par décision de l'organe délibérant compétent, à New York. Le travail de l'Organisation et l'environnement dans lequel elle opère ont changé, et il n'est plus possible de continuer à faire comme avant.

3. Dans ce contexte, la Cinquième Commission a un rôle clef à jouer en transformant l'Organisation et en la dotant de la structure de gestion souple et des effectifs qualifiés et motivés dont elle a besoin pour faire face aux défis auxquels elle se trouve aujourd'hui

confrontée. Les relations entre la Cinquième Commission et le Secrétariat revêtent également une importance cruciale. À cet égard, si les deux parties comprennent leurs rôles respectifs, si elles sont à l'écoute de leurs préoccupations mutuelles et si elles collaborent de façon constructive, le Secrétariat pourra s'acquitter plus efficacement des mandats qui lui sont confiés par les États Membres, dans l'intérêt de tous ceux qui ont besoin d'aide de par le monde.

4. La réforme de la gestion est indispensable à cet égard. Il importe d'améliorer constamment les services, de tirer des leçons de l'expérience et de corriger les erreurs passées, car une bonne gestion sert les intérêts de tous. L'objectif de la réforme de la gestion est de mettre à la disposition du Secrétaire général et du Secrétariat les outils et ressources nécessaires pour gérer des opérations complexes partout dans le monde, en les rendant responsables des résultats et de la performance grâce à un contrôle effectif et rigoureux. Si toutes les parties intéressées collaborent à sa réalisation, cet objectif, dont la nécessité s'impose, pourra être atteint.

5. Au fil des ans, l'Assemblée générale a demandé au Secrétariat de produire d'innombrables rapports et de fournir un nombre apparemment infini de données extraordinairement détaillées concernant la gestion. Or, cette approche n'a en rien contribué à la mise en œuvre du principe de responsabilité. Au contraire, les États Membres eux-mêmes se sont noyés dans des détails, laissant finalement sans réponse de nombreuses questions d'importance stratégique. Le moment est donc venu de s'entendre sur une division du travail rationnelle, selon laquelle les États Membres donneraient aux activités l'orientation stratégique souhaitée mais laisseraient au Secrétariat le soin de les gérer. Néanmoins, il faut donner à l'Administration l'autorité voulue pour le faire. Il ne s'agit pas là d'une compétition ou d'un jeu à somme nulle entre le Secrétaire général et la Cinquième Commission, avec un perdant et un gagnant. Ce qui importe, c'est de combiner autorité et responsabilité.

6. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Néanmoins, la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de 2005 sera l'occasion d'apporter des changements importants, en matière de programme et de gestion, aux activités de l'Organisation. Les États Membres ont déjà été informés du plan de travail qui a été élaboré à cette fin. Dans les prochains jours, un conseiller en gestion sera désigné. L'intéressé, qui sera

une personnalité de renom dans ce domaine, conseillera le Secrétaire général pour tous les aspects de la réforme et aidera à faire en sorte que la gestion à l'Organisation soit alignée sur les meilleures pratiques internationales.

7. Certains aspects du plan de travail doivent être réglés d'ici la fin de 2005. Ainsi, les États Membres ont demandé que la Commission de consolidation de la paix soit opérationnelle d'ici décembre, ainsi que son bureau d'appui et le fonds de consolidation de la paix. En conséquence, le Secrétaire général a entrepris de constituer un premier noyau qui permettra au bureau de démarrer ses activités dès que la commission aura été créée. Les incidences financières de cette initiative seront présentées début novembre. À la même époque, le Secrétaire général présentera également une estimation préliminaire des ressources nécessaires pour créer un nouveau Conseil des droits de l'homme. Étant donné que les États Membres ne se sont pas encore prononcés définitivement sur les paramètres de ce conseil, cette estimation ne pourra être que provisoire. Le Secrétaire général présentera aussi les incidences financières du doublement des ressources inscrites au budget ordinaire pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, mesure dont les États Membres ont reconnu qu'elle revêtait une importance cruciale et qu'elle aurait dû être prise depuis longtemps pour renforcer l'activité de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme.

8. Le Secrétaire général, rappelant qu'il a été également prié de présenter des propositions détaillées pour renforcer les activités de contrôle, indique que la capacité du Bureau des services de contrôle interne sera renforcée en deux temps : d'abord, des ressources supplémentaires lui seront fournies pour les activités d'audit et d'investigation, puis une évaluation externe indépendante sera confiée à un consultant de l'extérieur, avant fin novembre. Le Secrétariat travaille également sur des propositions visant à créer un comité consultatif de contrôle indépendant, qui seront présentées à l'Assemblée générale avant la fin de l'année. La création du nouveau bureau de l'éthique constitue un autre volet important de ce processus. La circulaire y relative sera publiée dans quelques jours et la Cinquième Commission sera saisie des estimations financières correspondantes début novembre.

9. Au cours du premier trimestre de 2006, le Secrétaire général présentera des recommandations visant à faire en sorte que les politiques, règles et

règlements du Secrétariat portant sur la gestion budgétaire et financière et la gestion des ressources humaines répondent aux besoins actuels de l'Organisation et permettent à celle-ci de mener ses activités de manière efficace. Il présentera alors à l'Assemblée une analyse et des recommandations tendant à faciliter le réexamen de tous les mandats qui remontent à plus de cinq ans. Ce sera là une occasion unique d'éliminer les activités dépassées et d'actualiser l'ensemble du programme de travail de l'Organisation en en revoyant les priorités. Il soumettra aussi une proposition détaillée concernant une opération ponctuelle de départs négociés, de façon que le profil des effectifs reflète les nouvelles priorités définies par l'Assemblée et permette au Secrétariat de faire face aux défis du XXI^e siècle.

10. Compte non tenu des prévisions révisées qui découleront de la mise en œuvre des résultats du Sommet, le projet de budget-programme pour 2006-2007 n'accuse qu'une très légère augmentation, en chiffres réels, par rapport au budget de l'exercice biennal en cours (moins de 0,1 %). La croissance dans les domaines prioritaires serait pour une large part financée grâce à des transferts de ressources. Il est prévu de continuer à consacrer des ressources importantes à la valorisation des ressources humaines et aux technologies de l'information, et de conserver la capacité voulue pour financer des missions politiques spéciales. En outre, plus de 3 000 produits correspondant à des activités qui ont été considérées comme dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale ont été supprimés.

11. Le Secrétaire général rappelle que, tout au long des travaux du Sommet, il a insisté sur le fait que l'agenda des Nations Unies était certes très ambitieux, mais néanmoins réalisable. Pour le mettre à exécution, il importe de rejeter la hiérarchie erronée des priorités selon laquelle la gestion n'est qu'une activité accessoire au regard des tâches principales de l'Organisation, de même que l'idée que les travaux de la Cinquième Commission s'apparentent à un exercice ésotérique réservé à des initiés. La gestion est quelque chose d'important. À cet égard, les membres de la Cinquième Commission ont un double rôle à jouer : ils doivent, d'abord, prendre leurs travaux très au sérieux et, ensuite, veiller à ce que leurs capitales fassent de même.

12. Grâce aux efforts soutenus qui ont été déployés au cours des 10 dernières années, toutes sortes de

réformes structurelles, techniques et de gestion ont été introduites à l'Organisation. L'Assemblée générale les a largement appuyées, ce qui, de l'avis du Secrétaire général, a renforcé l'importance stratégique de la Cinquième Commission et rendu l'Organisation plus efficace dans le travail qu'on attend d'elle. Néanmoins, cette panoplie de réformes ne va pas encore assez loin. Dans l'intérêt de l'Organisation et, surtout, pour le bien de tous ceux qu'elle sert, il est indispensable que le processus de réforme se poursuive. Le moment d'agir est venu.

13. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports du Comité consultatif sur la question (A/60/7 et Corr.1 et Add.1), dit pour commencer que le Comité recommande à la Commission d'accepter le projet de budget présenté par le Secrétaire général pour 2006-2007, qui ne représente qu'une croissance limitée par rapport au budget de l'exercice en cours. En période de restrictions budgétaires, il est de plus en plus important de se concentrer sur la façon dont les ressources sont gérées, en particulier depuis que l'Organisation a adopté la budgétisation axée sur les résultats, qui suppose au départ un changement d'optique de la part des États Membres, lesquels doivent désormais focaliser leur attention sur les résultats et les réalisations escomptées, plutôt que sur les moyens. En conséquence, bien que le Comité ait recommandé des réductions spécifiques à divers chapitres du budget, il s'est surtout efforcé de faire des recommandations portant sur un certain nombre de problèmes de gestion auxquels fait face l'Organisation, qui sont examinés en détail dans le chapitre premier du rapport.

14. Étant donné qu'il attache une grande importance à l'utilisation optimale des ressources et vu que les dépenses de personnel sont de loin le poste le plus coûteux dans le projet de budget-programme, le Comité consultatif a étudié de très près les questions de personnel et il s'est efforcé de formuler à ce sujet des recommandations très précises et sans équivoque. Il est convaincu que, même si l'Assemblée générale s'en écarte quelque peu, si elles sont retenues pour l'essentiel, elles créeront une dynamique favorable au changement.

15. Il importe de trouver un juste équilibre entre l'autorité des organes délibérants au niveau de la définition des politiques et la responsabilité du Secrétaire général au niveau de leur mise en œuvre.

Pour que l'Organisation puisse faire face aux nouveaux défis, le tableau d'effectifs du Secrétariat doit être géré avec beaucoup plus de créativité. Les départements ne doivent plus se considérer comme « propriétaires » d'un nombre déterminé de postes de telle ou telle classe, et la répartition devrait être évolutive plutôt que figée. À cet égard, l'Assemblée générale devrait renforcer le rôle du Secrétaire général dans la gestion des ressources en personnel de l'Organisation.

16. Le Comité a formulé un certain nombre de suggestions concernant la responsabilisation des fonctionnaires qui doivent être considérées comme préliminaires et non exhaustives. Tout d'abord, tant qu'il n'existera pas un système de sanctions applicables aux fonctionnaires dont les services laissent à désirer, les initiatives prises pour responsabiliser le personnel n'auront pas d'impact réel. Le manquement aux obligations professionnelles ne doit plus être toléré à l'Organisation. Même si l'intéressé n'est pas renvoyé, il ne devrait pas être autorisé à conserver un poste de la même classe. Il devrait exister toute une gamme de mesures dissuasives pour les fonctionnaires dont les services ne donnent pas satisfaction et, inversement, des mesures d'incitation pour ceux qui excellent dans leur travail. Correctement appliqué, le système de notation met à la disposition de l'Organisation les outils nécessaires pour mesurer la performance par rapport à des critères et objectifs spécifiques. Il est temps de passer de la théorie à la pratique et d'appliquer concrètement les principes de la budgétisation axée sur les résultats et d'une gestion véritablement fondée sur la performance. D'un autre côté, si l'on veut rendre les cadres réellement responsables de leur performance, il faut également leur conférer l'autorité voulue pour assurer une gestion efficace.

17. De nombreux directeurs de programme se sont plaints au Comité consultatif du système de sélection du personnel. En 2004-2005, le délai de recrutement moyen, à New York, a été de 410 jours, ce qui est inacceptable. Le Comité recommande que, dans le cas des postes qui se libèrent du fait de départs à la retraite prévus, le poste soit obligatoirement pourvu dans les 30 jours, et que, pour les postes qui deviennent vacants pour d'autres raisons et les postes nouveaux, on progresse plus rapidement vers l'objectif approuvé de 120 jours.

18. Le Comité consultatif juge de plus en plus préoccupantes les disparités entre les organisations appliquant le régime commun dans la façon dont elles gèrent les indemnités et avantages accordés aux fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont affectés à des missions où ils ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, et les conséquences qui en résultent du point de vue du moral des fonctionnaires et de la concurrence que peuvent se faire les organismes des Nations Unies qui cherchent à recruter du personnel pour des opérations sur le terrain. Le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies a entre autres pour finalité d'éviter cette concurrence, de faciliter les échanges de personnel, de réaliser des économies d'échelle et de susciter un sentiment d'équité entre les fonctionnaires travaillant pour différentes organisations appliquant le même régime. L'Assemblée générale devrait donc accorder toute l'attention voulue à la nécessité de préserver, non seulement la lettre, mais également l'esprit du régime commun lorsqu'elle examinera le rapport d'ensemble sur les conditions d'emploi hors Siège.

19. Étant donné l'augmentation continue des fonds extrabudgétaires mis à la disposition de l'ONU, il importe de veiller à ce que les dépenses imputées sur ces fonds fassent l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accrus. Le Comité a donc réaffirmé que les informations sur les ressources extrabudgétaires données dans les projets de budget-programme devraient être structurées de manière à lui permettre de procéder à un examen des propositions concernant les dépenses d'administration ou d'appui relatives aux activités considérées. Il faudrait en conséquence revoir la présentation des ressources extrabudgétaires afin de la rendre plus compatible avec les principes de la budgétisation axée sur les résultats. En outre, le Secrétaire général devrait confirmer que la réception et l'utilisation des fonds provenant du secteur privé ne modifient en aucune manière les priorités établies par les États Membres; que le Règlement financier et le Règlement du personnel des Nations Unies sont respectés; que, dans les cas où les donateurs exigent des documents supplémentaires à des fins de contrôle, des normes sont établies à cet effet; et que les dépenses d'appui supplémentaires sont remboursées sur la base d'une formule adoptée d'un commun accord.

20. Les recommandations du Comité consultatif concernant les différents chapitres du budget figurent

dans le chapitre II de son rapport. En ce qui concerne l'administration de la justice, en attendant la présentation du rapport du « Groupe de la refonte », le Comité consultatif a publié un rapport distinct (A/60/7/Add.1) qui contient un certain nombre de recommandations portant sur la création de ce groupe, le Tribunal administratif et des questions connexes.

21. Pour conclure, M. Saha dit que le Comité consultatif a relevé un certain nombre de failles dans l'administration et la gestion de l'Organisation, auxquelles il faudra remédier à titre prioritaire. Vu l'importance accrue que l'on attache aux résultats et les exigences des États Membres quant à l'obligation de rendre compte, il est absolument essentiel de définir des directives et objectifs précis afin d'améliorer la productivité et l'efficacité des activités.

22. **M. Yoo Dae-jong** (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/60/16 et Corr.1), indique qu'à sa quarante-cinquième session, le Comité s'est penché sur cinq questions, à savoir: examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies; questions relatives au programme; questions de coordination; rapports du Corps commun d'inspection; et rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité dans le cadre de son mandat.

23. En examinant les questions relatives au programme, le Comité a souligné que le choix des priorités à l'Organisation était un processus intergouvernemental et que les priorités représentaient les objectifs à plus long terme de l'Organisation. En ce qui concerne le projet de plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007, le Comité a examiné le projet révisé de programme 27 (Sûreté et sécurité) et a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif correspondant.

24. Les paragraphes 106 à 122 du rapport contiennent un certain nombre de recommandations touchant l'application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité a recommandé en particulier que le Secrétaire général tienne pleinement compte de tous les mandats émanant d'organes délibérants lorsqu'il élaborerait le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009. Il a noté en outre que les textes explicatifs concernant les

sous-programmes qui figuraient dans les fascicules du budget étaient pratiquement identiques à ceux qui se trouvaient dans le plan-programme biennal.

25. Les recommandations du Comité relatives à l'évaluation figurent dans les paragraphes 135 à 139, 151 à 158, 165 et 175 à 178 du rapport, celles qui portent sur la coordination, dans les paragraphes 201 à 212, et celles qui concernent le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans les paragraphes 227 à 237. Les alinéas a) à e) du paragraphe 248 contiennent les recommandations du Comité sur les rapports du Corps commun d'inspection.

26. Pour conclure, le Président du Comité du programme et de la coordination indique que, conformément à la résolution 59/275 de l'Assemblée générale, le Comité a tenu un certain nombre de réunions et plusieurs consultations pour examiner la question de la rationalisation de ses méthodes de travail et de ses procédures, dans le cadre de son mandat. Néanmoins, étant donné les divergences de vues qui sont apparues et la rigidité de certaines positions, il lui a été impossible d'aboutir à des conclusions et de formuler des recommandations.

27. **M. Neil** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme son attachement aux buts et aux aspirations de l'Organisation. Des critiques récentes visant la gestion de l'Organisation et une campagne médiatique orchestrée ont mis en doute son efficacité et entamé sa crédibilité, mais il ne faut pas oublier que le programme « pétrole contre nourriture », en particulier, était une opération spéciale lancée par le Conseil de sécurité et qui, en tant que telle, n'a pas été soumise aux procédures normales d'examen de l'Assemblée générale. En conséquence, les conclusions de l'enquête ne devraient pas être interprétées comme une critique de l'efficacité du personnel de l'Organisation dans son ensemble ni servir de base pour définir les priorités.

28. Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner le rôle de l'Assemblée générale, des organes intergouvernementaux qui relèvent d'elle et des organes d'experts dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des activités, et réaffirmer que c'est à l'Assemblée qu'il incombe d'analyser et d'approuver les tableaux d'effectifs et les ressources financières et de répartir les ressources entre les divers chapitres du budget-programme, ou d'en

modifier la répartition de manière à assurer la mise en œuvre intégrale et efficace de tous les programmes, activités et politiques prescrits.

29. **M. Neil** note avec satisfaction que le mode de présentation du projet de budget-programme est axé sur les résultats, mais tient à faire observer que la budgétisation axée sur les résultats est un outil de gestion et n'est pas une fin en soi. La présentation devrait être encore améliorée, notamment en faisant mieux apparaître la corrélation entre les intrants et les extrants. Tout au long du processus de budgétisation, il est indispensable de se conformer aux mandats émanant des organes délibérants et aux dispositions de la Charte, en tenant compte de l'internationalité de l'Organisation.

30. Le projet de budget-programme pour 2006-2007 représente environ 3,6 milliards de dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de moins de 0,1 %, en chiffres réels, par rapport au budget de l'exercice biennal en cours. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale devraient suffire pour assurer l'exécution intégrale de tous les programmes et activités prescrits, et ne permettre aucune décision arbitraire visant à réduire le montant des ressources ou à imposer des plafonds artificiels. L'Assemblée dans son ensemble n'a pas admis le principe d'une croissance nominale zéro et le Secrétaire général devrait donc lui soumettre des propositions conformes aux mandats qu'elle lui a confiés. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine notent avec préoccupation que les ressources extrabudgétaires couvriraient plus de 60 % des besoins de l'Organisation, et que plus de 80 % du budget ordinaire serviraient à financer les dépenses de personnel et d'administration, plutôt que l'exécution de mandats. L'Assemblée générale devrait exercer un contrôle plus strict, de façon que tous les programmes et mandats soient exécutés de manière équilibrée, quelles que soient leurs sources de financement. Les recommandations tendant à éliminer des programmes sous prétexte qu'ils ne permettent pas d'attirer des ressources extrabudgétaires devraient être examinées de près.

31. Au cours des 10 dernières années, les États Membres ont fixé pour l'Organisation un certain nombre de priorités en matière de développement, qui ont notamment débouché sur des programmes et initiatives de coopération internationale dans divers domaines : éradication de la faim et de la pauvreté, commerce et développement, questions sociales et

santé. Le Groupe des 77 et la Chine comptent que les mandats qui ont découlé de ces priorités seront dûment pris en compte dans le budget.

32. En application de l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire général a proposé de supprimer 3 019 produits. Néanmoins, la plupart d'entre eux se situent dans les domaines économique, social et environnemental, auxquels les pays en développement attachent une grande importance. Le programme d'action de l'Organisation devrait continuer à prendre en compte les préoccupations et priorités que reflètent les mandats émanant des organes délibérants, et des produits ne devraient être éliminés qu'après une analyse approfondie et non sélective de la façon dont ils contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation. À ce propos, le Groupe des 77 et la Chine comptent recevoir un rapport complet sur l'amélioration de l'application de l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes et de la règle 105.6.

33. Le niveau du Compte pour le développement n'a pas changé depuis que le Compte a été créé en 1998. La Cinquième Commission doit donc passer en revue toutes les possibilités de réaliser des économies dans l'exécution des divers programmes, et demander au Secrétariat de suggérer des moyens novateurs pour alimenter le Compte. D'excellentes initiatives ont été prises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, mais il faudrait chercher à développer davantage ces technologies dans les lieux d'affectation situés dans des pays en développement, notamment les commissions régionales. Compte tenu du processus de réforme en cours et, dans ce contexte, de la nécessité d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes et de renforcer les capacités, le Groupe des 77 et la Chine ne sont pas convaincus que les 25 millions de dollars alloués à la formation soient suffisants. En outre, pour que l'Organisation tire pleinement parti de ces ressources, elles devraient être réparties équitablement entre les différents programmes et lieux d'affectation.

34. Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiètent de la tendance qu'a le Secrétariat à privilégier les travaux du Conseil de sécurité, et ils pensent que les mécanismes d'appui du Conseil devraient être rationalisés. Les

coupes opérées dans les services de conférence ont eu un effet disproportionné sur les travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale, des organes intergouvernementaux et des groupes régionaux. Le rétablissement de certains services n'a pas eu l'impact souhaité, et il faudrait envisager sérieusement de les rétablir tous.

35. Vu la nécessité d'assurer l'équité entre tous les lieux d'affectation et bureaux de l'Organisation, dans les pays en développement et dans les pays développés, le Groupe salue les initiatives prises par le Secrétaire général pour améliorer les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les commissions régionales constituent le principal intermédiaire entre l'Organisation et les peuples du monde, et les États Membres ont la responsabilité collective de les doter de ressources suffisantes pour leur permettre d'exécuter les mandats essentiels de l'Organisation. Le Groupe compte que les dépenses supplémentaires qui pourraient résulter du Sommet mondial de 2005 seront présentées sous forme d'une estimation révisée, assortie de propositions détaillées et mûrement réfléchies et présentée conformément aux procédures établies.

36. Le Groupe accueille avec satisfaction le rapport du Comité du programme et de la coordination, mais s'étonne que tous les chapitres du budget n'aient pas été soumis au Comité pour examen. À ce propos, le Groupe tient à réaffirmer le rôle et le mandat qui incombent au CPC en application du Règlement et des règles régissant la planification des programmes ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le Groupe note aussi avec préoccupation que dans certains cas l'introduction aux chapitres du budget ne donne pas de renseignements sur les mandats nouveaux ou modifiés, et que certains textes explicatifs diffèrent de ceux qui figuraient dans le plan-programme biennal, contrairement à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. À cet égard, le Secrétariat devrait appliquer strictement l'article 4.5 du Règlement régissant la planification des programmes et la règle 104.4.

37. Tout en reconnaissant que le projet de budget-programme dont la Commission est saisie est le premier qui soit présenté selon le cycle expérimental de planification et de budgétisation prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/269, le Groupe constate les lacunes évidentes de cette expérience et entend y consacrer un examen approfondi

lorsque l'Assemblée générale passera en revue ses résultats, à sa soixante-deuxième session. Le Groupe est également préoccupé par la façon dont le Secrétariat a interprété la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, qui compromet l'expérience tout entière. Le Secrétariat doit agir avec impartialité et respecter le caractère intergouvernemental des processus de planification et de budgétisation. Le Groupe a noté le calendrier prévu par le Secrétaire général pour la réforme de la gestion et présentera ses propositions y relatives en temps voulu.

38. Le Comité consultatif formule dans son rapport (A/60/7 et Corr.1 et Add.1) un certain nombre d'observations qui débordent nettement le cadre de son mandat et qui, dans bien des cas, reflètent des positions nationales que l'Assemblée générale a précédemment rejetées. Le Groupe tient donc à rappeler les dispositions des articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée, selon lesquelles les membres du Comité consultatif exercent leurs fonctions en tant qu'experts indépendants, et non pas représentants de leurs gouvernements.

39. En outre, il est anormal qu'un membre du Comité consultatif quel qu'il soit participe aux négociations d'organes intergouvernementaux. Le Comité est un organe d'experts à vocation technique, indépendant et impartial, qui a pour mandat de conseiller l'Assemblée générale sur les questions administratives et budgétaires. Le moment est venu d'envisager une réforme de cet organe, dans le contexte de celle qui est en cours à l'Organisation, et à ce sujet le Groupe présentera des propositions visant à améliorer l'efficacité du Comité et à en garantir l'indépendance. Le Groupe est résolu à mettre à la disposition de l'Organisation, aux termes de la résolution portant approbation du budget pour 2006-2007, des ressources suffisantes, exemptes de toute conditionnalité, pour appuyer la mise en œuvre des politiques générales définies par les organes intergouvernementaux de l'Organisation.

40. **M. Jones Parry** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie), et des pays du Processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine), ainsi que de l'Islande, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les négociations sur le budget-programme de l'Organisation sont toujours complexes

et difficiles, mais qu'elles revêtent aussi une importance cruciale pour déterminer les moyens dont l'Organisation devra disposer pour s'acquitter des tâches que lui confient les États Membres.

41. Compte tenu des incidences financières du Sommet mondial de 2005, le budget ordinaire proposé pour 2006-2007 frôle 4 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 1,4 milliard – bien plus de 50 % – sur deux cycles budgétaires, cette augmentation marquant une nette rupture avec la stabilité budgétaire antérieure. Cette évolution crée des difficultés considérables pour de nombreux États Membres. Il est donc essentiel que le Secrétariat adopte pour sa programmation une approche davantage hiérarchisée lorsque de nouveaux besoins apparaissent, et qu'il procède à des évaluations complètes et approfondies de la raison d'être des activités, pour prendre ensuite les décisions nécessaires.

42. Tout en reconnaissant que le budget doit mettre à la disposition de l'Organisation des ressources financières suffisantes pour qu'elle puisse exécuter les mandats qui lui sont confiés, l'Union européenne estime qu'il faudrait identifier certaines possibilités d'économies dans le projet de budget. En particulier, tous les mandats prescrits devraient être réexaminés périodiquement, pour confirmer que les décisions initiales demeurent valables et que l'Organisation s'attaque aux problèmes les plus importants.

43. L'autorité exercée par le Secrétaire général devrait être davantage décentralisée au niveau des cadres de gestion, et l'Union européenne compte que le Secrétaire général, jusqu'à la fin de son mandat, fera de ce processus l'une de ses priorités absolues. Elle l'y aidera, en cherchant à renforcer ses pouvoirs et ceux de ses collaborateurs en matière de prise de décisions et d'allocation des ressources, tout en les rendant davantage responsables devant l'Assemblée générale quant à la façon dont ils exercent ces pouvoirs.

44. L'Union européenne examinera les demandes de postes qui figurent dans le projet de budget dans le contexte de la capacité globale des départements intéressés, et elle s'efforcera de déterminer si les objectifs fixés contribuent à la réalisation de ceux de l'Organisation dans son ensemble. Elle cherchera en particulier à s'assurer que le Secrétariat a tout fait pour répondre aux nouveaux besoins par le biais de transferts ou de restructurations. Étant donné que les dépenses de personnel représentent une part

considérable des dépenses de l'Organisation, la nécessité d'adopter une approche dynamique dans la répartition des effectifs ne saurait être sous-estimée. L'Union européenne est donc déçue de constater que les mesures adoptées pour encourager une telle approche ont abouti à d'aussi maigres résultats, et elle n'est pas encore convaincue que le Secrétariat se soit suffisamment attelé à cette tâche. De même qu'il importe d'assurer la qualité du personnel, il importe tout autant de mettre à sa disposition les meilleurs outils lui permettant d'accomplir sa tâche. L'Union européenne compte donc que les technologies de l'information et de la communication introduiront une plus grande souplesse dans les pratiques concernant l'affectation des ressources en personnel.

45. Le rapport du Comité consultatif constitue certes un bon point de départ pour les délibérations de la Commission, mais l'Union européenne aurait souhaité y voir des données chiffrées concrètes quant aux possibilités d'économie. Elle se félicite néanmoins de la proposition tendant à renforcer les programmes inscrits aux chapitres du budget relatifs aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires, et elle attend en particulier avec intérêt de recevoir de nouvelles propositions reflétant l'engagement pris au Sommet mondial de 2005 d'accroître la capacité du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Néanmoins, les augmentations envisagées dans ce domaine devront faire l'objet de propositions dûment justifiées et présentées dans les règles, et les fonds alloués devront être gérés judicieusement. Il importera également d'appliquer les recommandations antérieures en matière de gestion et de contrôle.

46. De leur côté, les États Membres sont eux aussi dans une certaine mesure responsables de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources budgétaires. Les services de conférence, qui représentent 15 % du budget de l'Organisation, en sont un parfait exemple. Trop souvent, les États Membres ont tendance à gaspiller ces services, en commençant leurs séances en retard ou en demandant des séances supplémentaires parce qu'ils sont eux-mêmes mal organisés. L'Union européenne leur demande donc instamment d'aider à rationaliser le programme de réunions et de mieux tirer parti des précieuses ressources qui sont mises à leur disposition.

47. **M. Dauth** (Australie), parlant au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'à sa soixantième session, l'Assemblée générale aura

la possibilité de mettre en œuvre les changements requis pour permettre à l'Organisation de devenir une force plus puissante au service du développement, de la protection des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de la prévention des conflits et du relèvement après les conflits. Les travaux que la Commission consacrera aux volets de ce processus qui concernent les ressources et leur gestion revêtiront une importance décisive.

48. Le Secrétaire général a déjà entrepris au sein du Secrétariat une importante réforme visant à améliorer la gestion. La responsabilité qui incombe aux États Membres dans la gouvernance de l'Organisation exige qu'ils aillent plus loin encore dans cette réforme, en l'articulant autour de quatre grands thèmes. Dans le premier cas, l'objectif est de faire renaître la confiance du public dans l'Organisation, qui est une priorité absolue. Les citoyens des États Membres doivent savoir que les ressources qu'ils mettent à la disposition de l'Organisation sont utilisées judicieusement et avec intégrité. Les mesures envisagées pour renforcer l'éthique, éviter les conflits d'intérêts et exiger des fonctionnaires une conduite honorable présentent une importance fondamentale, mais elles devront être étayées par un contrôle renforcé, efficace et indépendant. La délégation australienne attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général à ce sujet et n'attend rien de moins de la part de l'Organisation que la mise en œuvre énergique de sa politique de tolérance zéro face à l'exploitation et aux abus sexuels.

49. Le deuxième grand thème est celui de la transparence et de la responsabilisation. À cet égard, l'une des principales améliorations consistera à allouer les ressources à des activités de fond plutôt qu'à des structures administratives. La budgétisation axée sur les résultats n'est pas simplement une méthode de budgétisation « additive », il s'agit d'un outil de gestion complet. La transparence exige également de revoir les méthodes budgétaires pour s'assurer qu'aucun élément du coût des propositions n'est occulté et que des dépenses non renouvelables ne sont pas intégrées au budget de base.

50. La première chose à faire pour renforcer le principe de responsabilité est de mieux définir les rôles respectifs du Secrétaire général et de l'Assemblée générale. Il faudrait également, à l'intention des cadres de gestion et du personnel, délimiter le champ des responsabilités et prévoir des mesures d'incitation ou des sanctions. Les indicateurs de succès et les mesures

de résultats devraient être appliqués de manière systématique et transparente, mais il faudrait également voir au-delà de la performance individuelle. Les outils dont dispose l'Organisation pour évaluer les résultats des programmes ne permettent pas de se faire une idée exacte des réalisations.

51. Le troisième grand thème est la nécessité de dépasser la méthode de budgétisation « additive ». Le prochain réexamen des mandats anciens pourrait accélérer le processus consistant à supprimer les activités périmées pour les remplacer par des actions répondant aux nouveaux besoins, mais rien ne saurait se substituer à la responsabilité qui incombe aux gestionnaires d'évaluer l'utilité et l'impact des programmes.

52. Le quatrième et dernier thème est la nécessité fondamentale pour l'Organisation d'appliquer rigueur, discipline et contrôle en matière budgétaire. Les budgets de l'ONU ne cessent d'augmenter, et il faudrait examiner en même temps le projet de budget et les prévisions révisées. L'accroissement de la demande de ressources fait qu'il est d'autant plus important de s'employer à améliorer l'efficacité et la productivité. Il est donc regrettable que le gel du recrutement d'agents des services généraux n'ait pas déclenché, comme on l'espérait, un réexamen des processus administratifs. Il est impératif de mettre au point de meilleurs outils pour évaluer et mesurer l'efficacité, et l'intervenant espère que l'évaluation en cours de l'applicabilité de la comptabilité analytique sera utile à cet égard.

53. L'intervenant attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général touchant les conditions à réunir et les mesures à prendre pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de gestion. Il regrette néanmoins que le Secrétaire général n'ait pas tiré pleinement avantage de la possibilité qui lui a été donnée de gérer les ressources avec davantage de souplesse, en particulier de réaffecter 50 postes. Il faudrait donc l'encourager à user pleinement de son autorité en la matière, comme l'a également recommandé le Comité consultatif.

54. **M. Andjaba** (Namibie), parlant au nom du Groupe africain, dit que le Comité consultatif et le CPC ont tous les deux un rôle crucial à jouer dans l'examen par les États Membres des aspects du projet de budget-programme relatifs aux ressources et à la programmation, l'Assemblée générale tenant elle-

même un rôle central en matière administrative et budgétaire. Le représentant de la Jamaïque a fait observer à juste titre que l'examen du budget ne devrait être soumis à aucune condition et que le programme de réforme devrait couvrir le Comité consultatif, dont il faudrait renforcer l'indépendance et confirmer le caractère technique. Le Groupe africain note avec satisfaction que, selon les assurances données par le Secrétaire général, le souci de définir les activités de l'Organisation en fonction des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans le plan-programme biennal pour la période 2006-2007 et l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007 est l'une des principales considérations qui a présidé à l'élaboration des propositions budgétaires.

55. Le Groupe africain estime que le CPC joue un rôle très utile dans l'examen du cadre stratégique et des aspects du budget-programme qui ont trait aux programmes. Sachant que l'Assemblée générale doit étudier les incidences de l'adoption d'une période de planification plus courte, il insiste pour que le Secrétariat respecte l'esprit et la lettre de la résolution 58/269 afin de ne pas fausser l'expérience.

56. Le Groupe africain tient à rappeler que la répartition des crédits budgétaires entre les différents chapitres doit rester fondée sur les priorités adoptées par les États Membres et souligne à ce propos l'importance que ceux-ci attachent aux activités de développement de l'Organisation. L'augmentation récente de l'enveloppe budgétaire a bénéficié en grande partie aux activités relatives à la paix et à la sécurité, mais cela ne doit pas se faire au détriment des programmes de développement. Il est préoccupant que le financement de ces derniers soit largement tributaire des fonds extrabudgétaires. Il faut espérer que les États Membres feront preuve de la volonté politique nécessaire pour traduire dans les faits leurs récentes manifestations de solidarité à l'égard du développement de l'Afrique. Il faut affecter des crédits suffisants au développement, en particulier celui de l'Afrique et des pays les moins avancés, dont 34 sont des pays africains. Le Groupe compte que les crédits qui seront approuvés au terme du processus budgétaire permettront à l'Organisation d'exécuter toutes les activités prévues au titre des priorités approuvées, conformément aux propositions budgétaires.

57. L'Assemblée générale a approuvé une présentation plus concise et plus stratégique du budget sous réserve que les propositions budgétaires soient

assorties de justifications précises des demandes de crédit et soient plus conformes au plan-programme biennal, à la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des conférences et sommets internationaux. Sachant que le projet de budget dont la Commission est saisie n'est que le troisième à avoir été établi selon la technique de budgétisation axée sur les résultats, le Groupe africain estime comme le CPC qu'il faut y apporter des améliorations. Il espère que la généralisation de cette technique dans le système des Nations Unies sera facilitée par les investissements dans les nouvelles technologies et dans la formation du personnel. Il faut intensifier celle-ci en lui allouant des crédits additionnels et le Secrétariat doit faire en sorte que tous les programmes et tous les lieux d'affectation bénéficient des innovations technologiques.

58. Le projet de budget-programme met l'accent sur la nécessité pour les directeurs de programme de réexaminer régulièrement les produits récurrents qui relèvent de leur domaine de compétence, conformément à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes. Il est indispensable d'appliquer cet article pour rationaliser et simplifier la tâche des directeurs de programme, mais considérant que l'examen des produits auquel il donne lieu n'autorise à en éliminer certains qu'à condition de respecter rigoureusement les critères énoncés dans la dispositions 105.6 des Règles régissant la planification des programmes, le Groupe examinera attentivement les 3 019 produits qu'il est prévu de supprimer en 2006 et 2007.

59. En 1997, le Secrétaire général avait proposé de créer le Compte pour le développement dans le cadre de son programme de réforme. Cependant, les hypothèses sur lesquelles reposait la décision de l'Assemblée générale relative aux modalités de financement du compte n'ont pas été corroborées et le montant initial n'a pas changé. En termes réels, le montant des fonds est inférieur à ce qu'il était en 1997, compte tenu de l'inflation et de la dépréciation du dollar des États-Unis. En conséquence, le Groupe demande une révision approfondie de ce mécanisme de financement et estime, comme le Groupe des 77 et la Chine, qu'il faut examiner cette question à titre prioritaire lors des débats sur le budget de l'exercice 2006-2007.

60. Consciente que l'Afrique ne peut résoudre seule ses problèmes, le Groupe africain salue l'action menée par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques,

M. Ibrahim Gambari, en sa qualité de Conseiller spécial pour l'Afrique. Cela étant, la séance plénière de haut niveau tenue par l'Assemblée générale en 2005 pour examiner l'appui à apporter au développement de l'Afrique n'a pas produit les résultats concrets escomptés. En conséquence, pendant l'exercice biennal à venir, le système des Nations Unies dans son ensemble et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en particulier devraient redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption à l'échelle du système d'une démarche commune visant à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Groupe voudrait savoir pourquoi le poste de conseiller spécial n'a pas été pourvu, une carence à laquelle il faut remédier d'urgence pour ne pas compromettre l'appui apporté au NEPAD.

61. Le Groupe africain tient également à souligner le rôle important joué par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans la coordination des initiatives prises par les organismes des Nations Unies pour appuyer le NEPAD à l'échelon régional. L'insuffisance des ressources allouées au financement des activités de la Commission reste un grave sujet de préoccupation. La Cinquième Commission devrait examiner très attentivement les problèmes rencontrés par la CEA et l'appel au renforcement des commissions régionales lancé par le Groupe des 77 et la Chine.

62. Estimant important que tous les lieux d'affectation soient traités de manière équitable, le Groupe africain note avec inquiétude que l'Office des Nations Unies à Nairobi est fortement tributaire des fonds extrabudgétaires. Il faut donc se féliciter des mesures prises par le Secrétaire général pour remédier à cette situation, conformément aux résolutions 52/220 et 58/270 de l'Assemblée générale, et pour augmenter la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée. Néanmoins, il n'est pas demandé de crédit additionnel pour l'Office, mais la simple transformation de postes extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire.

63. Le Groupe africain juge très inquiétante la lenteur avec laquelle sont appliqués le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et le Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral adopté en 2003. Les États Membres devraient s'entendre sur les moyens concrets de renforcer le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins

avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'aider ces pays à réduire leur vulnérabilité et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

64. **M. Mayoral** (Argentine), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le montant record des besoins de financement associés aux opérations de maintien de la paix, aux tribunaux internationaux et au plan-cadre d'équipement oblige à aborder de manière responsable le projet de budget-programme pour 2006-2007. Estimant que les programmes destinés à donner une expression concrète aux priorités et mandats de l'Organisation doivent être exécutés de manière aussi efficace et efficiente que possible, il se félicite que le Secrétaire général ait décidé d'associer ses propositions de mesures allant dans ce sens.

65. Par souci de cohérence et pour éviter les doubles emplois, il faut examiner les produits en vue d'éliminer ceux qui sont inutiles ou dépassés. Mais ce type d'analyse ne constitue pas une fin en soi et ne doit pas être subordonnée à une augmentation des ressources extrabudgétaires. Les organes dont relèvent la programmation et l'Assemblée générale doivent participer au processus. Le Groupe de Rio a l'intention de demander des éclaircissements à ce sujet lors des consultations officieuses, car il a constaté que 17 % des produits qu'il est prévu d'éliminer pendant les deux années à venir touchent au développement économique et social des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

66. Les dépenses de personnel constituant le principal chef de dépense, les ressources humaines doivent être gérées efficacement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il faut parvenir à une répartition équitable des postes, en particulier aux niveaux élevés. Des efforts importants doivent être consentis pour réduire la durée moyenne des vacances de poste au Secrétariat. Le Groupe de Rio accueille avec satisfaction les propositions formulées par le Secrétaire général pour améliorer le système de responsabilisation, notamment l'adoption d'une politique globale de prévention de la fraude et de la corruption. Il prend note des recommandations du Comité consultatif à ce sujet et appuiera les initiatives de nature à croître la transparence et l'intégrité de l'institution.

67. Le Groupe est favorable à la mise en œuvre de la stratégie informatique approuvée par l'Assemblée générale. La normalisation souhaitée exige de mettre à

niveau d'urgence les réseaux des bureaux régionaux et des commissions régionales. Le Groupe appuie les programmes de formation continue et les autres initiatives visant à donner aux fonctionnaires les moyens d'assumer des responsabilités d'encadrement et de gérer le changement. Il est fermement convaincu que le souci de l'égalité des sexes doit informer tous les chapitres du budget-programme, l'accent devant être mis sur la situation des femmes des pays en développement, et que l'Organisation doit mettre au point une politique efficace de promotion de la femme tirant parti de la répartition des tâches et des effets de synergie entre les secteurs, fonds, programmes et institutions s'occupant de cette question.

68. Le Comité consultatif reste pour l'Assemblée générale une importante source d'avis objectifs. Ses travaux doivent être menés de manière neutre, professionnelle et indépendante. Pour cela, il faudrait envisager de normaliser les conditions d'emploi de ses membres et d'adapter ses méthodes de travail au fait qu'il se réunit presque toute l'année. Notant avec préoccupation que le Comité consultatif s'est parfois saisi de questions relevant du CPC, le Groupe réaffirme que la répartition des tâches entre les organes d'experts doit être préservée et que le CPC joue un rôle essentiel dans l'examen des programmes.

69. Les techniques de budgétisation axée sur les résultats ont été perfectionnées au cours des deux exercices biennaux précédents et les leçons tirées de l'expérience se traduiront par une plus grande responsabilisation et davantage de transparence. Le Groupe de Rio estime comme le Comité consultatif que de nouvelles améliorations sont nécessaires en ce qui concerne les indicateurs de succès et les facteurs externes, entre autres, et que la corrélation entre les apports et les produits devrait être mieux définie. Le Groupe voudrait recevoir des précisions sur les mesures de réforme examinées lors du Sommet mondial de 2005, que le Secrétaire général a mentionnées dans son intervention.

70. **M. Abdelaziz** (Égypte) rappelle les deux grands principes qui doivent présider à l'élaboration du budget et à son examen par la Cinquième Commission. Tout d'abord, il doit refléter les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grands sommets et conférences internationaux. Deuxièmement, il doit procéder du souci de rigueur et contenir une justification précise de toutes les ressources demandées. Un certain nombre de

facteurs auront probablement une incidence sur l'examen du projet de budget-programme pendant la session en cours : le scandale pétrole contre nourriture, dont les ramifications ont été exagérées à dessein pour nuire à l'image de l'Organisation, l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005, les rumeurs selon lesquelles certains États Membres ne verseraient pas leurs quotes-parts, les tentatives de rétablissement d'un lien entre le financement des activités de l'Organisation et l'obtention de certains résultats bénéficiant à quelques-uns aux dépens des autres, la mise en œuvre sélective des engagements pris par les dirigeants mondiaux depuis 2000 et les manœuvres de quelques-uns visant à imposer une vision étroite et nationaliste des choses sous prétexte de réformer la gestion. Tout cela crée un climat délétère qui exige une réaction rapide et réfléchie si l'on veut éviter un blocage des initiatives collectives prises par l'Assemblée générale pour renforcer l'Organisation en la réformant. Ces questions n'ont pas leur place dans l'examen du budget.

71. Il faut assurer au moyen de quotes-parts le financement intégral de toutes les activités prescrites. Les mesures prises par le Secrétariat pour rationaliser la gestion et optimiser l'emploi des ressources doivent être saluées, mais elles ne doivent pas servir de prétexte à une modification des priorités arrêtées par l'Assemblée générale, en particulier celles concernant le développement et les besoins particuliers de l'Afrique. Jugeant inquiétante la décision d'élaborer le projet de budget-programme sur la base d'une croissance réelle nulle, la délégation égyptienne fait observer que l'enveloppe budgétaire de l'exercice 2004-2005 est supérieure de 0,5 % seulement à celle de l'exercice précédent et que celle proposée pour 2006-2007 n'augmenterait que de 0,1 %. Cette croissance très modeste est attribuée à une progression de 22 % des crédits alloués à un programme; en revanche, les crédits affectés à la coopération internationale et régionale pour le développement n'ont augmenté que de 0,2 % et ceux alloués au programme ordinaire de coopération technique et au Compte pour le développement n'ont pas augmenté du tout.

72. La stagnation des contributions statutaires s'accompagne d'une augmentation des fonds extrabudgétaires. Bien que les contributions volontaires de pays donateurs constituent un apport précieux, l'importance de leur montant perturbe le déroulement des programmes et activités prescrits dans

la mesure où cette source de financement est imprévisible et donne un poids excessif à quelques États. Plus de 770 postes auront été financés au moyen de fonds extrabudgétaires pendant l'exercice en cours, alors que le nombre de postes imputés sur le budget ordinaire a diminué, avec les répercussions que cela peut avoir sur l'application du principe d'une répartition géographique équitable.

73. La délégation égyptienne est également préoccupée par l'attitude de certains organes d'experts, qui outrepassent le mandat que leur a confié l'Assemblée générale. Bien qu'ils soient censés se limiter à fournir des avis techniques, certains donnent leur opinion sur des questions d'orientation relevant manifestement des organes intergouvernementaux, essayant ainsi de défendre un point de vue particulier. Il convient de surcroît de prendre des dispositions pendant la session en cours, dans le cadre de la réforme générale, pour régler les problèmes relatifs à la crédibilité et à l'indépendance des membres de ces organes techniques qui exercent simultanément des fonctions officielles dans leur propre pays.

74. Sachant que le projet de budget-programme a été établi avant le Document final du Sommet mondial de 2005, la délégation égyptienne voudrait que le Secrétariat présente régulièrement un état détaillé des incidences budgétaires des propositions contenues dans le Document final ayant trait non seulement à la réforme de la gestion, à la Commission de consolidation de la paix ou au Conseil des droits de l'homme, mais également au développement économique et social. Les propositions relatives à la réforme de la gestion doivent être clairement formulées, respecter le rôle et les prérogatives de l'Assemblée générale et préserver l'équilibre des pouvoirs entre les différents organes prévu par la Charte. Elles doivent être parfaitement conformes au consensus exprimé dans le Document final du Sommet mondial et présenter, outre la justification des ressources demandées, une vision précise des objectifs poursuivis. Il faut exclure la création de structures bureaucratiques qui feraient obstacle à une gestion et à un contrôle rigoureux au lieu de les faciliter.

75. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) estime que les résultats du Sommet mondial de 2005 sont mitigés : les États Membres ont reconnu l'existence d'une corrélation entre la sécurité et le développement et fait des propositions concrètes à cet égard, mais ils n'ont pas su prendre les décisions ambitieuses qui

permettraient d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Assemblée générale doit centrer sa soixantième session sur la suite à donner au Sommet mondial, lequel a souligné le rôle crucial joué par l'Organisation dans plusieurs domaines : paix, sécurité, droits de l'homme, état de droit, égalité des sexes, progrès social, protection de l'environnement, secours humanitaires et aide à la reconstruction.

76. Le projet de budget-programme a été passé au crible et tout a été mis en œuvre pour maîtriser les dépenses, améliorer l'efficacité et répondre aux nouveaux besoins en réaffectant les crédits prévus dans l'esquisse budgétaire. Mais les États Membres continuent de confier de nouveaux mandats à l'Organisation sans lui donner les moyens nécessaires à leur exécution, avec les risques que cela comporte pour le volume et la qualité des services fournis. La recherche d'économie et la réaffectation des crédits ne sont que des palliatifs. L'Assemblée générale doit approuver un budget plus réaliste et plus équilibré que les précédents. Les États Membres ne pourront maintenir l'élan donné par le Sommet mondial qu'à condition d'honorer l'obligation que leur fait la Charte de verser leurs contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition.

77. La délégation sud-africaine sait pertinemment que le projet de budget-programme pour 2006-2007 ne constitue pas la première tentative de financer l'expansion des programmes en réaffectant les ressources, mais elle rappelle que dans sa résolution 57/300, l'Assemblée générale a souligné que l'Organisation devait redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement avec des mécanismes améliorés, des ressources suffisantes et des activités de suivi efficaces. La réaffectation des ressources doit donc être pleinement conforme aux priorités arrêtées dans le plan-programme biennal. De plus, les augmentations récentes de l'enveloppe budgétaire visaient uniquement à améliorer la sécurité et à exécuter des mandats émanant du Conseil de sécurité. Plus de la moitié des activités de fond de l'Organisation, de ses activités d'appui et de ses activités opérationnelles sont financées par des contributions volontaires, dont sont également tributaires la plupart des programmes à vocation économique, sociale ou humanitaire. L'Assemblée générale doit accroître la part du budget ordinaire dans le financement de ces programmes.

78. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a confirmé que l'Afrique était le seul continent à ne pas être en voie de réaliser un seul des objectifs de la Déclaration du Millénaire fixés pour 2015. Bien que l'Organisation se soit efforcée de tenir compte de manière systématique dans ses priorités et programmes des besoins associés au NEPAD, et que les institutions et les pays africains aient eux-mêmes pris des mesures et des engagements, les fonds restent insuffisants. La délégation sud-africaine engage vivement le Secrétaire général à aligner les ressources qu'il demandera pour le développement de l'Afrique dans ses prochaines propositions budgétaires sur le rang de priorité que l'Organisation déclare lui attribuer. Elle note que l'Office des Nations Unies à Nairobi, la courroie de transmission entre l'Organisation et les peuples d'Afrique, doit souvent recourir à des fonds extrabudgétaires pour financer des activités qui sont couvertes par des contributions statutaires à New York, Genève et Vienne. Il faut remédier à cette situation inéquitable en augmentant la part de ses dépenses qui est imputée sur le budget ordinaire.

79. Pour la plupart des habitants de la planète, la mondialisation n'a pas tenu ses promesses et le fossé entre riches et pauvres n'a fait que se creuser. La paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement sont des questions de plus en plus liées. En dépit de ses limites, l'ONU demeure la principale instance mondiale capable de les aborder simultanément et reste une source d'espoir et d'inspiration pour ceux qui sont démunis, désavantagés et marginalisés. Il faut donc que les États Membres s'engagent à nouveau à mettre en œuvre intégralement les décisions qu'ils ont adoptées au cours de conférences ou de sommets.

80. **M. Sen** (Inde) note que le budget ordinaire, dont le montant est de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, ne représente que 20 % des dépenses totales de l'Organisation. Les organes intergouvernementaux ne s'intéressent pas ou très peu aux fonds extrabudgétaires, dont le montant devrait atteindre 5,6 milliards, ni aux budgets des opérations de maintien de la paix, qui représentent globalement 10 milliards de dollars environ. En revanche, la Cinquième Commission consacre une part disproportionnée de son temps et de ses efforts au budget ordinaire, que les principaux contributeurs considèrent comme une cible facile car dénuée d'importance sur le plan politique. Cette attitude fait que dans certains domaines l'Organisation n'a pas les

moyens de répondre aux attentes. De surcroît, quelques États Membres négocient sur la base d'un plafond qu'ils ne veulent pas dépasser, refusant de considérer quant au fond les retombées positives des dépenses proposées. Et certains jugent manifestement préférable de financer les activités au moyen de fonds extrabudgétaires pour exercer un contrôle plus étroit.

81. Ces considérations jouent un plus grand rôle dans les décisions relatives aux coupes budgétaires qu'une analyse rigoureuse des économies possibles ou que le souci de doter l'Organisation de moyens proportionnels à ses mandats. Les pays en développement n'ont que peu de poids dans les décisions conduisant à l'adoption des mandats qui absorbent plus de 80 % des ressources de l'Organisation. Le budget ordinaire est pour ces pays la source de financement de l'action que doit mener l'Organisation pour promouvoir le développement économique et social, leur principal défi. Il est indispensable que les organes intergouvernementaux examinent attentivement le budget, mais les délégations doivent s'intéresser avant tout au bien-fondé des propositions et aux moyens d'optimiser l'emploi des ressources, au lieu de chercher à réduire arbitrairement ce qui ne représente qu'une infime partie du budget total de l'Organisation.

82. La consternation affichée par quelques États Membres devant l'augmentation de l'enveloppe budgétaire proposée pour 2006-2007 ne laisse de surprendre quant on sait que l'Assemblée générale a approuvé plusieurs nouveaux mandats et l'augmentation des effectifs la plus importante de toute l'histoire de l'Organisation : plus de 700 postes pour le nouveau Département de la sûreté et de la sécurité. En termes réels, les crédits prévus pour 2006-2007 représentent une croissance limitée à 0,1 % seulement par rapport à l'exercice 2004-2005, lesquels avaient augmentés de 0,5 % par rapport à l'exercice 2002-2003. Même dans le cas du NEPAD, une activité hautement prioritaire, l'augmentation n'est que de 1,7 %.

83. Fort heureusement, les propositions budgétaires pour 2006-2007 ont réduit à néant un certain nombre de mythes. Le premier est que les règlements et règles en vigueur ne permettent pas d'éliminer des produits : les propositions à l'examen contiennent une liste de plus de 3 000 produits que le Secrétaire général juge inefficaces, dépassés ou d'une utilité marginale. L'Inde se félicite que ce tri ait été fait mais note avec préoccupation que 2 800 de ces produits ont trait au

développement économique et social alors que quatre seulement concernent le maintien de la paix et sept les affaires politiques. Le deuxième mythe est que le Secrétaire général manque de latitude dans l'allocation des ressources, alors qu'il propose de réaffecter 100 millions de dollars d'un sous-programme à l'autre, 50 millions d'un chapitre du budget à l'autre et 243 postes d'un programme à l'autre. Le troisième mythe est que les dispositions régissant l'établissement du budget sont dépassées et doivent être revues de fond en comble, quand en réalité les propositions à l'examen sont les premières qui aient été établies conformément aux réformes de la planification et de la budgétisation adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Si les mécanismes de responsabilisation sont en place, l'Assemblée générale n'a nul besoin de s'immiscer à ce point dans la gestion financière. Le quatrième mythe est celui de la croissance démesurée du budget ordinaire : en réalité, la part de celui-ci dans le financement de l'Organisation est de plus en plus faible et les fonds extrabudgétaires représentent une fois et demie son volume.

84. Nul ne doit essayer d'utiliser le budget ordinaire comme levier pour parvenir à d'autres fins. L'Assemblée générale est le seul organe véritablement démocratique de l'Organisation. Elle doit le rester et les priorités de la grande majorité de ses membres doivent trouver leur expression dans le budget ordinaire. Dire que les principaux contributeurs doivent avoir une plus grande influence que les autres dans la gestion de l'Organisation est tout aussi inacceptable que de prétendre attribuer davantage de voix aux électeurs fortunés sous prétexte qu'ils paient beaucoup d'impôts.

85. Les incidences budgétaires du Document final du Sommet mondial de 2005 devraient faire l'objet d'une demande de crédits supplémentaires distincte du projet de budget-programme. Se référant aux appels à dissocier les rôles respectifs du Secrétaire général et de l'Assemblée générale, la délégation indienne souligne que ce sont les rôles du Secrétaire général et du Conseil de sécurité qu'il faut distinguer, comme il ressort du rapport de la Commission d'enquête indépendante. Après tout, c'est le Conseil de sécurité qui était responsable de l'administration du programme pétrole contre nourriture.

86. **M. Al-Rasheed** (Arabie saoudite) dit que les ressources doivent être affectées en fonction d'objectifs

biens définis et mesurables. Certains des indicateurs de succès et des mesures de résultats ne sont pas quantifiables et manquent de transparence. L'Arabie saoudite se félicite de l'augmentation des investissements prévus dans l'informatique et la télématique et estime, comme le Comité consultatif, qu'il faut se servir des techniques de budgétisation axée sur les résultats pour améliorer la gestion et responsabiliser le Secrétariat. Sa délégation est favorable à l'approche retenue par le Secrétaire général pour renforcer les modalités de responsabilisation au Secrétariat : création d'organes de direction, adoption d'une politique de protection des fonctionnaires qui signalent des irrégularités, élaboration de recommandations pour le renforcement des obligations de déclaration de situation financière des hauts fonctionnaires et mise au point d'un mécanisme rigoureux de prévention des fraudes et de la corruption.

87. L'Arabie saoudite n'est toujours pas convenablement représentée au sein du Secrétariat alors que celui-ci pourrait faire appel à des Saoudiens qualifiés ayant passé les concours. Le Secrétariat doit donc faire des efforts sérieux pour nommer des Saoudiens à des postes vacants. En ce qui concerne les achats, la part des pays en développement devrait être plus importante compte tenu de la priorité donnée aux problèmes de ces pays lors des conférences et sommets des Nations Unies.

88. **M. Løvald** (Norvège) dit que sa délégation soutient sans réserve la démarche retenue par le Secrétaire général, qui a su exposer clairement les problèmes à résoudre et la part de responsabilité importante de la Commission dans le succès du processus de réforme. L'immobilisme n'est pas une option. Délégation de pouvoirs et responsabilisation doivent être les deux piliers du budget. Les procédures révisées représentent une évolution importante qui renforcera la capacité de l'Organisation d'atteindre les nouveaux objectifs prioritaires définis dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

89. Constatant que l'augmentation des dépenses prévues au titre des programmes prioritaires sera financée en grande partie par la réaffectation de ressources, l'intervenant dit que la Norvège appuie les propositions tendant à remanier sensiblement le tableau d'effectifs, à réaliser de nouveaux investissements dans l'informatique et la formation du personnel, à étoffer les classes inférieures de la catégorie des administrateurs et à rationaliser la catégorie des

services généraux. Des dépenses supplémentaires devront être engagées du fait des décisions adoptées au Sommet mondial de 2005, afin de s'attaquer aux problèmes jugés prioritaires par les États Membres et d'améliorer la qualité des services fournis par le Secrétariat. Il faut renforcer la direction, réformer radicalement l'administration et développer la surveillance et le contrôle. Il faut également responsabiliser davantage les directeurs de programme et améliorer la performance du Secrétariat.

90. La Norvège tient à ce que les crédits inscrits au budget ordinaire pour les activités concernant les droits de l'homme, les affaires humanitaires et les réfugiés soient suffisants. Son objectif lors des négociations à venir sera d'obtenir un meilleur équilibre entre les crédits budgétaires et les contributions volontaires dans le financement de ces activités. Elle est en effet convaincue de longue date que l'action menée par l'Organisation pour promouvoir les droits de l'homme mérite une contribution beaucoup plus importante du budget ordinaire. L'engagement de doubler la part de celui-ci dans le financement du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés est l'une des retombées positives du Sommet mondial de 2005, qui doit trouver sa traduction dans le budget pour 2006-2007. La Norvège appuiera également toute proposition concrète visant à donner effet à la décision de favoriser une intégration plus complète des droits de l'homme aux activités menées dans tout le système des Nations Unies, autre résultat concret du Sommet mondial. Elle note avec satisfaction que le budget présenté fait une plus large place que les précédents aux indicateurs de succès et aux mesures de résultats en matière de parité des sexes, mais estime que la sous-représentation des femmes, aux postes de direction en particulier, reste un grave problème et souhaite que des mesures spéciales soient prises pour parvenir à l'équilibre dans toutes les catégories de personnel.

91. Dans l'ensemble, la Norvège appuie le projet de budget présenté mais continuera néanmoins à préconiser des mesures susceptibles d'accroître la productivité et l'efficacité afin que l'Organisation soit bien gérée, au meilleur coût. Il est dans l'intérêt de tous de soutenir les réformes sans lesquelles les programmes ne pourront être exécutés.

92. **M. Akram** (Pakistan) est favorable à l'adoption de mesures rigoureuses visant à améliorer la planification des ressources et l'efficacité pour éviter une hausse inutile des contributions statutaires des

États Membres, mais estime également que l'efficacité de l'Organisation dépend dans une large mesure de l'adéquation entre ses ressources et ses besoins. Il lui est difficile avec les moyens dont elle dispose de faire face aux dépenses découlant de l'établissement ou de l'élargissement de mandats. Tout en l'engageant à utiliser au mieux ses ressources, il faut impérativement la doter des moyens nécessaires à l'exécution des activités prescrites. C'est pourquoi le Pakistan exhorte tous les États Membres à verser intégralement et ponctuellement leur dû. On a avancé l'idée qu'il fallait instituer des privilèges et un statut particulier lié aux contributions budgétaires. Une telle initiative serait contraire à la Charte des Nations Unies, qui affirme le principe de l'égalité souveraine des États et du recouvrement de quotes-parts fondées sur la capacité de paiement. Le Pakistan ne saurait accepter une proposition qui revient à donner à des pays la possibilité d'acquiescer en payant un statut privilégié à l'Organisation.

93. Le Pakistan note avec satisfaction que le budget est axé sur les résultats, mais souligne que son montant doit être suffisant pour financer l'exécution des mandats approuvés. La dépendance croissante à l'égard des fonds extrabudgétaires due à une mauvaise répartition des ressources risque d'avoir des répercussions sur ceux des programmes approuvés dont l'intérêt semble moindre aux donateurs. Il faut affecter aux programmes relatifs au développement des États Membres les ressources humaines et financières nécessaires à leur exécution. Le Compte pour le développement doit être plus généreusement alimenté et, pour cela, le Pakistan suggère que les économies signalées par le Bureau des services de contrôle interne y soient affectées. Le Pakistan est d'accord avec le principe selon lequel il faut éliminer les produits et activités dépassés, mais il tient à examiner les propositions avancées à cet effet sur la base de critères objectifs et des circonstances invoquées pour justifier leur bien-fondé. À l'instar du Comité consultatif, il estime que les organes intergouvernementaux devraient s'intéresser davantage aux différentes étapes de la planification et de l'exécution des programmes. Il voudrait savoir comment le Secrétaire général a utilisé la possibilité qui lui a été donnée de réaffecter 50 postes pendant un exercice. Il est prêt à étudier toute proposition tendant à accroître sa marge de manœuvre pour autant que celle-ci contribue effectivement à optimiser l'emploi des ressources, et sous réserve d'examen par l'Assemblée générale. Les

règles régissant l'emploi de consultants doivent être observées à la lettre; le recours à cette formule doit être limité aux cas où les compétences nécessaires ne sont pas disponibles au Secrétariat.

94. Se référant aux décisions du Sommet mondial de 2005 relatives à la création d'institutions, à l'établissement de programmes et à la réforme de la gestion et du Secrétariat, l'orateur dit que les dépenses connexes doivent être financées au moyen de crédits supplémentaires, si besoin est, et non en réaffectant des ressources allouées à des programmes existants, surtout si ces programmes sont utiles pour des pays en développement. Quant aux décisions concernant le renforcement du contrôle et la responsabilisation, l'évaluation des politiques régissant la gestion du budget, des finances et des ressources humaines et le réexamen de tous les mandats remontant à plus de cinq ans, le Pakistan attend la présentation par le Secrétaire général de propositions et de recommandations détaillées mais tient à rappeler d'ores et déjà certains principes.

95. Ce sont les États Membres et non le Secrétariat qui doivent décider des activités. L'établissement des priorités est également la prérogative des organes intergouvernementaux. Les propositions tendant à donner davantage de pouvoir et de latitude au Secrétaire général dans l'affectation des ressources humaines et financières ne doivent pas servir à modifier les priorités arrêtées par les États Membres. L'examen des mandats ne doit pas avoir pour objet de réduire les dépenses; il doit être effectué de manière transparente sur la base de critères objectifs et universels. Pour être vraiment efficace, il devrait peut-être porter sur l'ensemble du système des Nations Unies. Par ailleurs, la Commission devrait s'efforcer d'améliorer le processus budgétaire étant donné les difficultés qu'il soulève. Le Pakistan est prêt à étudier des modalités qui garantiraient un emploi efficace des ressources et seraient conformes à la démarche budgétaire axée sur les résultats, tout en respectant les prérogatives que la Charte attribue à l'Assemblée générale en matière budgétaire et financière. Le processus de recrutement, d'affectation et de promotion des fonctionnaires du Secrétariat, en particulier aux postes de haut niveau et de direction, doit être revu pour devenir véritablement transparent et équitable. Les questions touchant la gestion des ressources humaines, comme l'opération ponctuelle de départs négociés, ne doivent pas être abordées au cas

par cas mais globalement. Compte tenu des lacunes évidentes dont souffre la gestion du Secrétariat, il faut intensifier le contrôle exercé par les organes intergouvernementaux, le rôle de premier plan revenant à l'Assemblée générale. Il faudrait accorder une plus grande autonomie financière et opérationnelle au Bureau des services de contrôle interne, tout en renforçant l'obligation qu'il a de rendre compte à l'Assemblée. Le Pakistan espère que la création d'un nouvel organe d'audit externe n'aura aucune incidence directe ou indirecte sur l'indépendance du Bureau. La réforme de la gestion et du Secrétariat devrait procéder de la nécessité et de la volonté de réformer l'ONU et non du souci de répondre à des critiques émanant de parties mal informées ou partiales.

96. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que l'Organisation doit disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans ce monde où les menaces et les problèmes sont nombreux et divers. C'est pourquoi les États Membres doivent acquitter leur quote-part en totalité et en temps voulu. L'orateur se félicite que la présentation du budget soit plus concise et pratique mais estime, comme le Comité consultatif, qu'il faudrait la simplifier encore davantage. La budgétisation axée sur les résultats devrait être utilisée comme un outil de gestion permettant d'accroître la responsabilisation et la transparence dans l'exécution des mandats confiés par les organes délibérants et de promouvoir la rigueur dans le choix des produits qui permettront le mieux d'obtenir les résultats souhaités. En outre, il faudrait continuer de privilégier les programmes de développement. Quant à la réaffectation des ressources, le représentant du Bangladesh est favorable à la proposition tendant à augmenter les investissements dans les TIC mais pense que le montant nécessaire pour la formation du personnel a peut-être été sous-estimé.

97. Il conviendrait d'étudier en détail la proposition tendant à supprimer 3 019 produits en 2006-2007, car la majorité d'entre eux relèvent de programmes à caractère économique, social ou environnemental dans les pays en développement. L'orateur partage l'avis du Comité consultatif selon lequel les organes intergouvernementaux devraient participer à toutes les étapes de la planification et de l'exécution des programmes, notamment au recensement des activités et des produits dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces. Il faudrait prendre des mesures pour

remédier aux lacunes et aux incohérences dans l'application de l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes. Il est nécessaire de préciser la distinction entre activités ou produits discrétionnaires et non discrétionnaires, mais aussi de savoir si les organes intergouvernementaux avaient ou non connaissance des modifications qui ont été apportées au programme de travail approuvé. Il faudrait s'efforcer de définir plus précisément les produits, par souci d'une plus grande cohérence, et informer clairement les États Membres de la nature et de la portée des produits achevés ou en cours d'exécution.

98. Comme le représentant du Pakistan, l'orateur constate avec préoccupation que la hausse de 0,1 % que fait apparaître le projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 s'accompagnerait d'une diminution nette de 10 postes par rapport au tableau d'effectifs de l'exercice en cours. En parallèle, les ressources extrabudgétaires devraient augmenter de près de 185 millions de dollars, ce qui permettrait de financer 776 postes supplémentaires. Il conviendrait de trouver le moyen de permettre à tous les États Membres de participer à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques en ce qui concerne ces ressources supplémentaires.

99. **M. Ozawa** (Japon) note que le montant demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 est supérieur de 20 % au crédit initialement ouvert pour l'exercice 2004-2005 et que des ressources supplémentaires importantes seront sans doute demandées par la suite. Or, le Secrétaire général a indiqué que, globalement, la croissance réelle des ressources serait pratiquement nulle. Dans ces conditions, l'intervenant estime qu'il faudrait examiner le projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 dans son intégralité, en tenant compte des dépenses supplémentaires envisagées. Le Secrétariat a informé les États Membres que finalement le montant du budget pourrait largement dépasser 4 milliards de dollars. L'orateur croit comprendre que cette estimation tient compte de l'actualisation des coûts et des incidences financières du Document final adopté lors du Sommet mondial de 2005. Étant donné que le budget proposé pour l'exercice 2006-2007 pourrait accuser une augmentation de près d'un milliard de dollars par rapport au budget initial de l'exercice précédent, les États Membres doivent l'analyser très sérieusement, sans oublier que, d'autre

part, le budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 devrait dépasser 5 milliards de dollars. Il importe de s'interroger sur la question de savoir si les États Membres peuvent se permettre d'approuver le montant total des dépenses prévues.

100. Comme l'a justement fait remarquer le Comité consultatif, l'Assemblée générale n'a jamais adopté une méthode de budgétisation purement additive. Toutes les demandes de crédit doivent être justifiées, et non pas uniquement les demandes de crédits supplémentaires. Il faudrait appliquer le critère de base en vertu duquel les ressources nécessaires à la mise en œuvre rapide des initiatives adoptées lors du Sommet mondial devraient être débloquées par transfert en tenant compte des priorités de l'Organisation et de la règle de la table rase. Le représentant du Japon se demande si des efforts suffisants ont été déployés pour trouver comment financer de nouvelles priorités en transférant des ressources affectées à des domaines non prioritaires. À cet égard, le Secrétaire général devrait faire véritablement usage de l'autorité que lui confère sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, conformément à l'Article 97 de la Charte.

101. Il est proposé de supprimer 3 019 produits au total, contre 910 dans le projet de budget-programme de l'exercice 2004-2005. Toutefois, les chiffres seuls ne permettent pas nécessairement de mesurer les efforts qu'a déployés le Secrétaire général pour fixer des priorités en ce qui concerne l'utilisation des ressources disponibles. Des produits ponctuels et récurrents ont été regroupés et le projet de budget n'indique pas systématiquement si les nouveaux produits proposés se substitueraient aux produits supprimés, ce qui fait qu'il est difficile pour les États Membres d'évaluer dans quelle mesure le Secrétaire général a réellement cherché à redistribuer les ressources disponibles en fonction des besoins de l'Organisation. L'orateur demande instamment que des mesures soient prises pour remédier à ces lacunes méthodologiques.

102. Le représentant du Japon constate avec une profonde inquiétude que l'action menée pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Secrétariat n'a guère eu d'effets concrets. À l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU, les gouvernements des États Membres accorderont vraisemblablement une attention toute particulière à l'adoption du budget, qui s'avérera peut-être plus difficile que par le passé. Pour éviter une

crise, une solution utile pourrait consister à adopter, en dernier recours, un budget fondé sur une croissance nominale nulle, de façon à faciliter une hiérarchisation rigoureuse des activités et à rationaliser l'utilisation des ressources de l'Organisation. Il faut que les États Membres constatent des résultats concrets dans le domaine de la réforme de la gestion, dont l'objectif est de rendre le Secrétariat efficace et efficient et de l'obliger à rendre des comptes. Sinon, il leur sera extrêmement difficile de justifier un budget en augmentation constante. L'adoption du budget de l'exercice 2006-2007 revêt une importance décisive et aura sans doute des répercussions majeures sur l'avenir de l'ONU. À cet égard, la délégation japonaise s'engage à collaborer avec les autres délégations pour parvenir à la meilleure solution possible.

La séance est levée à 18 heures.